

# Habitations électriques - Non électricien - H0 B0 H0(V)

Date de dernière mise à jour : 21 septembre 2024

## Contexte et réglementation

Article R4544-9

Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R4544-10

Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

**Durée de validité** : 3 ans, selon la recommandation de la Norme NF C 18-510

## Objectifs pédagogiques

- Sensibiliser aux dangers de l'électricité
- Connaître la réglementation et les risques présentés par les installations conformément à la norme NF C 18-510
- Obtenir l'attestation de formation habilitation électrique visée

## Publics cibles

Toute personne ayant en charge des travaux d'ordre non électrique sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage électrique en exploitation, mis hors tension.

## Pré-requis

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Parler et écrire français

## Profil du formateur

Formateur expert justifiant d'une expérience professionnelle en électricité et possédant les habilitations correspondantes au domaine de formation

---

## Programme

Tronc commun

- Notions d'électricité
- Risques électriques
- Habitations électriques
- Mesures de prévention
- Outillages et équipements
- Gestion des incidents/accidents

Module H0 B0 H0(V)

- Les acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Les documents applicables et les utiliser
- Limites de l'habilitation indice 0 (autorisations et interdits) et évaluation des risques dans ces limites
- Mettre en place et organiser la zone de travail, assurer la surveillance du chantier
- Les travaux sans tranchée

**Durée de la formation**

1 jour (7 heures)

---

**Moyens pédagogiques**

- Salle de formation équipée (PC, projecteur, Paperboard)
- Installation BT / Armoire pédagogique

**Modalités d'évaluation**

- Évaluation des connaissances par questionnaire
- Évaluation des savoir-faire via grille de compétences, avec mise en situation la plus proche de situations réelles de travail

**Documents délivrés**

- Certificat de réalisation
- Avis d'habilitation adressé à l'employeur lui permettant de délivrer le titre d'habilitation électrique.

**Matériel requis**

Pas de matériel requis

---

**Accès à la formation**

Entretien préalable réalisé afin de définir les modalités d'accès.

**Délai d'accès**

Entre 48h et 72h à compter de la prise de contact selon les places disponibles.

**Calendrier**

Disponible sur notre site [www.certalis.com](http://www.certalis.com)

**Tarifs**

Voir devis

**Handicap - Accès aux PSH**

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

---

**Contact**

 [contact@certalis.com](mailto:contact@certalis.com)

 01 87 66 99 83